



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/22/0809 du 14 août 2024, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé

**à la société ETF Luxembourg SA la prolongation de l'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation avec aire de lavage à Pétange, 2 rue Eucosider sur un site inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, numéro 215/7187.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 28 août au 7 octobre 2024 inclus).**

Pétange, le 23 août 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre f.f.,